

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue à l'Hôtel de Ville, 599, rue Principale à Saint-Prime, le lundi 5 mars 2012 à 20 h.

Sont présents à cette séance, Madame la conseillère Jacynthe Perron ainsi que Messieurs les conseillers Adrien Perron, Sylvain Auclair et Louis Routhier formant quorum sous la présidence de Madame Gemma Lamontagne, maire suppléant.

Sont aussi présent le directeur général, Monsieur Régis Girard; ainsi que l'inspecteur en bâtiments, Monsieur Francis de la Boissière.

Ouverture de l'assemblée

Madame le maire suppléant ouvre la séance à 20h et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

RÉSOLUTION No 2012-044

Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

RÉSOLUTION No 2012-045

Acceptation des procès-verbaux du 6 et 20 février 2012

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU QUE le procès-verbal des séances du 6 et 20 février 2012 soient acceptés tels que rédigés.

RÉSOLUTION No 2012-046

Acceptation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la liste des comptes ci-après :

- en date du 5 mars 2012 totalisant la somme de :
(factures à payer 2012) (chèques No 29927 à 29981) 65 579.32\$
- en date du 5 mars 2012 totalisant la somme de : 107 512.23\$
(factures payées)

Joint à la présente et d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Certificat du secrétaire-trésorier (C.M. art. 961) : La présente atteste qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-haut mentionnés.

Régis Girard, directeur général

Dépôt

Rapport des dépenses engagées

Lors de cette séance, le directeur général procède au dépôt du rapport des dépenses engagées, pour le mois de février, des personnes autorisées par le règlement No 2007-04 « Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ».

RÉSOLUTION No 2012-047

Liste des arrérages de taxes

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1022 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier doit soumettre aux membres du conseil la liste de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales.

CONSIDÉRANT QU'à l'intérieur de cette liste, plusieurs personnes sont redevables pour l'année 2010.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron et RÉSOLU QUE le nom des personnes qui seront, à la date prévue (19 mars 2012) par l'article 1023 du Code municipal du Québec, endettées envers la Municipalité de Saint-Prime pour l'année 2010 soit transmis aux fins de vente à la M.R.C. du Domaine-du-Roy, à l'exception des matricules dont une entente fut, ou sera, prise avec le personnel administratif.

QU'un avis formel par lettre recommandée leur soit expédié afin de les informer de la date limite à respecter pour éviter la vente à la M.R.C. du Domaine-du-Roy.

**RÉSOLUTION
No 2012-048**

Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec 2012

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron et RÉSOLU QUE ce conseil autorise le directeur général et son adjoint à assister au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra à Québec, du 6 au 8 juin 2012.

QUE le coût d'inscription au montant de 1 200\$ plus taxes, ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement, soient défrayés par la municipalité.

**RÉSOLUTION
No 2012-049**

Mutuelle des municipalités du Québec – Dossier 100658-DL

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron et RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense de 5 500\$ payable à la Mutuelle des municipalités du Québec, en vue de disposer du sinistre survenu le 4 avril 2010 dans le cadre du dossier numéro 100658-DL de la MMQ; lequel montant se situe à l'intérieur de la franchise accordée.

**RÉSOLUTION
No 2012-050**

Demande de dérogation mineure – Yan Lévesque et Valéry Gagné

CONSIDÉRANT QUE le 4 octobre 1993, le conseil municipal a adopté un règlement relatif aux dérogations mineures (règlement 93-198).

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Yan Lévesque et Dame Valéry Gagné ont présenté une demande de dérogation mineure dans le but de :

- Rendre conforme une résidence (maison mobile) située à une distance de 1,79 mètre de la ligne latérale gauche, sur son emplacement sis au 119 de la rue Laforest à Saint-Prime.

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour effet de :

- Réduire la marge latérale de 0,21 mètre en deçà du minimum exigé qui est de 2,0 mètres.

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 28 février 2012, recommandant d'autoriser la dérogation mineure telle que présentée.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est favorable avec cette recommandation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU :

QUE ce conseil **accepte** la demande de dérogation mineure de Monsieur Yan Lévesque et Dame Valéry Gagné visant à :

- Rendre conforme une résidence (maison mobile) située à une distance de 1,79 mètre de la ligne latérale gauche, sur son emplacement sis au 119 de la rue Laforest à Saint-Prime.

**RÉSOLUTION
No 2012-051**

Demande à la CPTAQ – France Bédard et Gaétan Paquet

CONSIDÉRANT QUE Madame France Bédard et Monsieur Gaétan Paquet sont propriétaires d'un emplacement forestier sis au 6^e rang à Saint-Prime; lequel est formé des lots 4 085 992 et 4 088 301 du cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs désirent obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, une partie du lot 4 085 992 afin de pouvoir déménager et implanter un petit chalet existant mesurant 18,7 pieds par 20,7 pieds.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2012-002 du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Prime, en date du 28 février 2012, recommandant au conseil municipal d'appuyer cette demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

CONSIDÉRANT QUE ce conseil est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Prime.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU :

QUE ce conseil recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter la demande de Madame France Bédard et Monsieur Gaétan Paquet visant à obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, une partie du lot 4 085 992 afin de pouvoir déménager et implanter un petit chalet existant mesurant 18,7 pieds par 20,7 pieds.

Que la résolution numéro 2012-002 du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Prime, en date du 28 février 2012, fasse partie intégrante de la présente résolution comme ici reproduite au long.

**RÉSOLUTION
No 2012-052**

Vente d'un terrain résidentiel à Madame Linda Simard et Monsieur Serge Bergeron

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Prime vende de gré à gré pour le prix de 12 000\$ plus les taxes applicables, payable comptant l'immeuble décrit ci-après à Madame Linda Simard et Monsieur Serge Bergeron; le tout selon l'offre et promesse d'achat signée par celui-ci le 2 mars 2012 :

- Lots 4 087 657 et 4 087 658 du Cadastre du Québec d'une superficie de 770,5 mètres carrés chacun.

QUE Monsieur Bernard Généreux, maire, **ou en son absence**, Madame Gemma Lamontagne, maire suppléant, **et** Monsieur Régis Girard, directeur général, **ou en son absence**, Monsieur Luc Boutin, directeur général adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime l'acte notarié, à recevoir le prix de vente et à en donner quittance.

QU'advenant un défaut de l'acquéreur de conclure la transaction citée ci-haut d'ici le 30 avril 2012, cette résolution deviendra nulle.

**RÉSOLUTION
No 2012-053**

Vente d'un terrain résidentiel à Madame Mélanie Desmeules et Monsieur Lawrence Langlais

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Prime vende de gré à gré pour le prix de 6 000\$ plus les taxes applicables, payable comptant l'immeuble décrit ci-après à Madame Mélanie Desmeules et Monsieur Lawrence Langlais; le tout selon l'offre et promesse d'achat signée par celui-ci le 24 février 2012 :

- Lot 4 087 656 du Cadastre du Québec d'une superficie de 787,3 mètres carrés.

QUE Monsieur Bernard Généreux, maire, **ou en son absence**, Madame Gemma Lamontagne, maire suppléant, **et** Monsieur Régis Girard, directeur général, **ou en son absence**, Monsieur Luc Boutin, directeur général adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime l'acte notarié, à recevoir le prix de vente et à en donner quittance.

QU'advenant un défaut de l'acquéreur de conclure la transaction citée ci-haut d'ici le 30 avril 2012, cette résolution deviendra nulle.

**RÉSOLUTION
No 2012- 054**

Ajournement de l'assemblée

À 20h20, IL EST PROPOSÉ Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU par ce conseil que l'assemblée soit ajournée au lundi 19 mars 2012, à compter de 20h.

Gemma Lamontagne
Présidente de l'assemblée

Régis Girard
Directeur général et secrétaire-trésorier

=====